

## 1. IDENTIFICATION

**NOM DU PRODUIT : BREAK**

**UTILISATION RECOMMANDÉE : ADJUVANT OXYDANT ALCALIN POUR BLANCHISSERIE**

**RESTRICTIONS SUR L'UTILISATION : NE PAS UTILISER CE PRODUIT DE MANIÈRE NON CONFORME À L'INFORMATION SUR SON ÉTIQUETTE.**

**MARQUE SUR L'ÉTIQUETTE : SYSTEM-1**

**FDS N° 105709U      CODE N° 5732551**

**DIVERSEY CANADA, INC.** 3755 LAIRD ROAD, UNITS 8 TO 11, MISSISSAUGA, ON, CANADA L5L 0B3

N° D'URGENCE MÉDICALE : 1-866-923-4913

N° POUR RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT : 1-800-558-2332

ADRESSE INTERNET : [www.diversey.com](http://www.diversey.com)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**CLASSIFICATION : CORROSION CUTANÉE (CATÉGORIE 1B),**

**LÉSIONS OCULAIRES (CATÉGORIE 1), CORROSIF POUR LES MÉTAUX (CATÉGORIE 1)**

**TOXICITÉ AIGÜE : PAR VOIE ORALE (CATÉGORIE 4)**

**ÉLÉMENTS DE L'ÉTIQUETTE**

**MOT-INDICATEUR : DANGER**

**PICTOGRAMMES : CORROSION, POINT D'EXCLAMATION**



**MENTIONS DE DANGER : CAUSE DE GRAVES BRÛLURES CUTANÉES ET**

**OCULAIRES. PEUT ÊTRE CORROSIVE POUR LES MÉTAUX. NOCIF EN CAS D'INGESTION.**

**MENTIONS D'AVERTISSEMENT :** Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures chimiques, des gants de protection résistants aux produits chimiques et des articles chaussants de protection. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas inhaler de vapeurs ni de brumes. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver rigoureusement les mains et les zones affectées après toute manipulation du produit. Éponger tout déversement pour éviter les dommages matériels. Mélanger uniquement avec de l'eau. **NE PAS MÉLANGER AVEC TOUT AUTRE PRODUIT OU SUBSTANCE CHIMIQUE.** Peut réagir et produire des gaz dangereux.

**PREMIERS SOINS : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (OU LES CHEVEUX) :** Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. **EN CAS D'INGESTION :** Rincer la bouche à l'eau. Appeler un centre anti-poison ou un médecin en cas de malaise. **NE PAS provoquer de vomissements.** Si la personne est consciente, lui donner à boire jusqu'à une tasse de lait ou d'eau, selon la tolérance, pour diluer le produit chimique. **EN CAS D'INHALATION :** Transporter la personne à l'air frais et la garder dans une position confortable, lui permettant de respirer.

**COMMENCER À ADMINISTRER LES PREMIERS SOINS. APPELER IMMÉDIATEMENT UN CENTRE ANTI-POISON OU UN MÉDECIN. NUMÉRO D'URGENCE : 1-866-923-4913**

**Entreposage :** Garder bien fermé, uniquement dans le récipient de plastique anti-corrosion d'origine. Garder sous clé.

**Élimination :** Éliminer le contenu conformément à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.**

**DANGERS POUR LA SANTÉ NON CLASSIFIÉS AILLEURS :** Sans objet

**DANGERS PHYSIQUES NON AUTREMENT CLASSIFIÉS :** Sans objet

## 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT DANGEREUX	N° CAS	% EN POIDS
HYDROXYDE DE SODIUM	1310-73-2	37,5

**LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT, É.-U. :** VOIR LA SECTION 15 SUR LA LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT INDIVIDUAL POUR LES NOMS CHIMIQUES.

**4. MESURES DE PREMIERS SOINS**

Page 2 de 4

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : RINCER AVEC PRÉCAUTION À L'EAU PENDANT PLUSIEURS MINUTES. ENLEVER LES LENTILLES CORNÉENNES, S'IL Y A LIEU ET SI FACILEMENT RÉALISABLE. CONTINUER À RINCER PENDANT AU MOINS 15 MINUTES. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (OU LES CHEVEUX)** : ENLEVER IMMÉDIATEMENT TOUS LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS. RINCER LA PEAU À L'EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES. LAVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS AVANT DE LES PORTER À NOUVEAU. **EN CAS D'INGESTION** : RINCER LA BOUCHE À L'EAU. APPELER UN CENTRE ANTI-POISON OU UN MÉDECIN EN CAS DE MALAISE. NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENTS. SI LA PERSONNE EST CONSCIENTE, LUI DONNER À BOIRE JUSQU'À UNE TASSE DE LAIT OU D'EAU, SELON LA TOLÉRANCE, POUR DILUER LE PRODUIT CHIMIQUE. **EN CAS D'INHALATION** : TRANSPORTER LA PERSONNE À L'AIR FRAIS ET LA GARDER DANS UNE POSITION CONFORTABLE, LUI PERMETTANT DE RESPIRER.

**COMMENCER À ADMINISTRER LES PREMIERS SOINS. APPELER IMMÉDIATEMENT UN CENTRE ANTI-POISON OU UN MÉDECIN. NUMÉRO D'URGENCE : 1-866-923-4913**

**SYMPTÔMES / EFFETS LES PLUS IMPORTANTS** : PROVOQUE DE GRAVES BRÛLURES CUTANÉES ET LÉSIONS OCULAIRES. PEUT CONDUIRE À LA CÉCITÉ SANS L'ADMINISTRATION IMMÉDIATE DE PREMIERS SOINS. NOCIF EN CAS D'INGESTION. PROVOQUE DES BRÛLURES ET DE GRAVES LÉSIONS DANS LA BOUCHE, LA GORGE ET L'ESTOMAC. CORROSIF POUR TOUS LES TISSUS DU CORPS HUMAIN.

**CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES** : AUCUNE CONNUE.

**NOTE AU MÉDECIN** : APPELER LE 1-866-923-4913 POUR DE L'AIDE DANS LE TRAITEMENT DES EXPOSITIONS.

**5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

**DANGERS CHIMIQUES** : CORROSIF. ININFLAMMABLE.

**DANGERS LIÉS AUX PRODUITS DE COMBUSTION** : OXYDES DE CARBONE, SOUFRE ET AUTRES ÉMANATIONS.

**MÉTHODES** : LE CHOIX D'UN EXTINCTEUR ET DES MÉTHODES D'EXTINCTION DOIT SE FAIRE EN FONCTION DE L'IMPORTANCE ET DU TYPE DE L'INCENDIE.

**ÉQUIPEMENT** : PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL COMPLET EN FONCTION DES CIRCONSTANCES.

**COTE NFPA** : SANTÉ : 3/INFLAMMABILITÉ : 0/RÉACTIVITÉ : 0/RISQUE SPÉCIAL : S/O

**EXTINCTEURS APPROPRIÉS** : EAU, PRODUIT CHIMIQUE SEC, DIOXYDE DE CARBONE (CO<sub>2</sub>) OU TYPE DE MOUSSE APPROPRIÉ POUR L'EXTINCTION D'INCENDIES.

**EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS** : AUCUNE RESTRICTION EN FONCTION DES DANGERS CHIMIQUES.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**

**PRÉCAUTIONS PERSONNELLES** : ÉVACUER LE PERSONNEL NON PROTÉGÉ DE LA ZONE. PORTER UNE PROTECTION INDIVIDUELLE, Y COMPRIS DES BOTTES DE CAOUTCHOUC. VOIR LA SECTION 8. ASSURER L'AÉRATION DE L'AIRE, SI BESOIN EST. FAIRE ATTENTION DE NE PAS GLISSER. SE LAVRER RIGOREUSEMENT APRÈS LE NETTOYAGE.

**PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** : EMPÊCHER QUE LE DÉVERSEMENT ENTRE DANS LES TUYAUX D'ÉVACUATION, LES ÉGOUTS PLUVIAUX OU LES EAUX DE SURFACE. EMPÊCHER LA CONTAMINATION DES EAUX ET DES SOLS.

**MÉTHODES DE NETTOYAGE** : ON PEUT NETTOYER LES PETITS DÉVERSEMENTS EN LES ESSUYANT ET EN LES RINÇANT AVEC DE L'EAU. POUR LES PLUS GRANDS DÉVERSEMENTS, ON DOIT LES ENDIGUER AFIN DE LES CONFINER. POMPER LES MATIÈRES DÉVERSÉES DANS UN CONTENANT DE DÉCHETS ÉTIQUETÉ OU LES ABSORBER AVEC UNE MATIÈRE ABSORBANTE INERTE PUIS LES RAMASSER AVEC UNE PELLE. APRÈS LE CONFINEMENT DU DÉVERSEMENT, RINCER LA ZONE À L'EAU ET SUIVRE LES PROCÉDURES HABITUELLES DE NETTOYAGE.

**7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

**MANUTENTION** : SUIVRE TOUTES LES DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE. INDIQUER AU PERSONNEL L'UTILISATION ADÉQUATE, LES DANGERS, LES PRÉCAUTIONS ET LES MESURES DE PREMIERS SOINS. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS. ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS ET LES LAVRER AVANT DE LES PORTER À NOUVEAU. NE PAS GOÛTER AU PRODUIT NI L'AVALER. DES RÉSIDUS DU PRODUIT PEUVENT RESTER SUR OU DANS LES CONTENANTS VIDES. MANIPULER LE CONTENANT AVEC PRÉCAUTION POUR ÉVITER DE L'ENDOMMAGER. **ENTREPOSAGE** : GARDER BIEN FERMÉ DANS LE RÉCIPIENT DE PLASTIQUE ANTI-CORROSION D'ORIGINE. GARDER SOUS CLÉ. ENTREPOSER À LA TEMPÉRATURE AMBIANTE DANS UN LIEU SEC, À L'ABRI DE LA LUMIÈRE DIRECTE DU SOLEIL. PROTÉGER DU GEL. PROCÉDER RÉGULIÈREMENT À LA ROTATION DES STOCKS. ÉLOIGNER DES ALIMENTS ET DES BOISSONS. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE Page 3 de 4

### LIMITES DE L'EXPOSITION :

HYDROXYDE DE SODIUM = VALEUR PLAFOND (ACGIH) : 2 MG/M<sup>3</sup>, TOLÉRANCE POIDS TOTAL (OSHA) : 2 MG/M<sup>3</sup>

**CONTRÔLES TECHNIQUES** : AUCUN REQUIS. UNE AÉRATION GÉNÉRALE DE LA PIÈCE EST ADÉQUATE.

### PROTECTION INDIVIDUELLE

**YEUX** : LUNETTES DE SÉCURITÉ (À VENTILATION INDIRECTE OU NON VENTILÉES) ET UN POSTE DE LAVAGE DES YEUX.

**MAINS** : GANTS DE PROTECTION RÉSISTANTS AUX PRODUITS CHIMIQUES (DE CAOUTCHOUC OU DE NÉOPRÈNE).

**VOIES RESPIRATOIRES** : UN RESPIRATEUR APPROPRIÉ SI L'AÉRATION EST INADÉQUATE POUR CONTRÔLER LES BRUMES ET LES VAPEURS.

**PIEDS** : DES BOTTES EN CAOUTCHOUC DURANT LE NETTOYAGE DU DÉVERSEMENT ET LORSQU'IL Y A RISQUE D'EXPOSITION.

**CORPS** : VÊTEMENTS DE PROTECTION COMPLÈTE EN CAOUTCHOUC LORSQU'IL Y A RISQUE D'EXPOSITION.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**APPARENCE** : LIQUIDE INCOLORE

**ODEUR** : AMMONIAC

**CONCENTRATION pH** : SUPÉRIEUR À 13,0

**pH EN SOLUTION DE 2 500 PPM** : NON DISP.

**pH AU TAUX DE DILUTION** : NON DISP.

**ÉTAT PHYSIQUE** : LIQUIDE

**DENSITÉ RELATIVE (EAU)** : 1,443

**HYDROSOLUBILITÉ** : COMPLÈTE

**PRESSION DE VAPEUR** : NON DISP.

**DENSITÉ DE VAPEUR** : NON DISP.

**VISCOSITÉ** : NON VISQUEUX

**TEMPÉRATURE D'AUTO-ALLUMAGE** : NON DISP.

**TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION** : NON DISP.

**LIMITES D'EXPLOSION (LIE/ LES)** : AUCUN

**TAUX D'ÉVAPORATION** : NON DISP.

**INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ)** : NON DISP.

**POINT D'ÉBULLITION** : AUCUN

**POINT INITIAL/LIMITES D'ÉBULLITION** : NON DISP.

**POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION** : NON DISP.

**SEUIL OLFACTIF** : NON DISP.

**COEFF. DE PARTAGE (N-OCTANOL/EAU)** : NON DISP.

**AUTRES DONNÉES** : NON DISP.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**RÉACTIVITÉ**: LE MÉLANGE AVEC DES MATIÈRES INCOMPATIBLES PEUT DÉGAGER DE LA CHALEUR ET DES GAZ.

**STABILITÉ CHIMIQUE** : STABLE.

**POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES** : AUCUNE CONNUE. NE SE POLYMÉRISERA PAS.

**CONDITIONS À ÉVITER** : TEMPÉRATURES INFÉRIEURES À 1.6 °C (35 °F) OU SUPÉRIEURES À 49 °C (120 °F).

**MATIÈRES À ÉVITER** : ACIDES, JAVELLISANTS, MÉTAUX ET AUTRES PRODUITS CHIMIQUES.

MÉLANGER UNIQUEMENT AVEC DE L'EAU.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX** : AUCUN DANS DES CONDITIONS NORMALES.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**VOIES D'EXPOSITION** : YEUX, PEAU, INGESTION, INHALATION,

**DONNÉES SUR LES VOIES D'EXPOSITION** : AUCUNES DONNÉES D'ESSAI CL50 OU DL50 POUR LE MÉLANGE.

**EFFETS/SYMPTÔMES AIGUS POUR LA SANTÉ** : CORROSIF POUR TOUS LES TISSUS DU CORPS HUMAIN.

**YEUX** : PROVOQUE DE GRAVES LÉSIONS OCULAIRES. PEUT CAUSER DES DOULEURS, DES ROUGEURS ET LE LARMOIEMENT.

**PEAU** : PROVOQUE DE GRAVES BRÛLURES CUTANÉES. PEUT CAUSER DES DOULEURS RETARDÉES, DES ROUGEURS ET LA FORMATION D'AMPOULES.

**INGESTION** : PROVOQUE DES BRÛLURES ET DE GRAVES LÉSIONS DANS LA BOUCHE, LA GORGE ET L'ESTOMAC.

**INHALATION** : PEUT AVOIR DES EFFETS CORROSIFS SUR LE NEZ, LA GORGE ET LES VOIES RESPIRATOIRES.

**EFFETS CHRONIQUES ET AUTRES EFFETS** : AUCUNS MUTAGÈNES DE CELLULES GERMINATIVES, SENSIBILISANTS CUTANÉS, SENSIBILISANTS RESPIRATOIRES, TOXINES REPRODUCTIVES OU DANGERS D'ASPIRATION À RAPPORTER.

**ORGANES CIBLES SPÉCIFIQUES (CAS ISOLÉS OU RÉPÉTÉS)** : AUCUN CONNU.

**MESURES NUMÉRIQUES DE TOXICITÉ** : ATEmix (VOIE ORALE - RAT) = 1 330 MG / KG

**CARCINOGENÈS** : AUCUN CARCINOGENÈ À SIGNALER À L'ACGIH, À L'IARC, AU NTP NI À L'OSHA .

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

Page 4 de 4

**ÉCOTOXICOLOGIE / DEVENIR CHIMIQUE : NON DISPONIBLE****13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT**

**MÉTHODE D'ÉLIMINATION :** LE PRODUIT NON DILUÉ EST RÉGLEMENTÉ PAR LES LOIS SUR LES TRANSPORTS ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN TANT QUE DÉCHET CORROSIF (SELON LA RCRA, CLASSE D002). ÉLIMINER LE CONTENU CONFORMÉMENT À TOUTES LES LOIS ET À TOUS LES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX APPLICABLES. CONSULTER LES AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES ET LOCALES POUR LES RESTRICTIONS SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS CHIMIQUES. GÉRER LES DÉCHETS CHIMIQUES PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE INSTALLATION APPROUVÉE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS. NE PAS RÉUTILISER LE CONTENANT VIDE. RINCER À FOND LE CONTENANT AVEC DE L'EAU AVANT DE S'EN DÉBARRASSER CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS COMMUNAUTAIRES LOCAUX EN VIGUEUR. VEUILLEZ RECYCLER LE CONTENANT VIDE DANS LA MESURE DU POSSIBLE.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****DOT / IMDG / TMD :**

UN3266, LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE, NIA (HYDROXYDE DE SODIUM), 8, II

**15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

**QUANTITÉ À DÉCLARER - CERCLA DE L'EPA :** HYDROXYDE DE SODIUM = 454 KG (1 000 LB)  
**ENREGISTREMENT EPA :** NON  
**STATUT À L'INVENTAIRE (LES/LIS - CANADA) :** TOUS LES COMPOSANTS SONT RÉPERTORIÉS.  
**INVENTAIRE DES ÉTATS-UNIS (TSCA - É.-U.) :** TOUS LES COMPOSANTS SONT RÉPERTORIÉS.  
**DANGEREUX SELON L'OSHA :** OUI  
**TENEUR EN PHOSPHORE :** VOIR L'ÉTIQUETTE  
**PROPOSITION 65 :** NON  
**RISQUES SARA 311/312 :** AIGU  
**PRODUITS CHIMIQUES - SARA 313 :** NON  
**DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT :** CE PRODUIT CONTIENT :  
EAU/7732-18-5, HYDROXYDE DE SODIUM/1310-73-2,  
PHOSPHATE D'AMINOTRIMÉTHYLÈNE PENTASODIQUE /2235-43-0  
**COV :** 0,00 % LA MÉTHODE DE CALCUL UTILISÉE SE FOND SUR LA NORME DU CONSEIL CALIFORNIEN ARB.

**16. AUTRES INFORMATIONS****DATE DE PRÉPARATION :** 10-12-16 **PRÉPARÉ PAR :** CR **SECTION RÉVISÉE :** 16**ABRÉVIATIONS :** NON DISP. = NON DISPONIBLE S/O = SANS OBJET**AVIS AU LECTEUR**

CE DOCUMENT A ÉTÉ PRÉPARÉ À PARTIR DE SOURCES CONSIDÉRÉES TECHNIQUEMENT FIABLES. IL NE CONSTITUE PAS UNE GARANTIE, ÉNONCÉE OU TACITE, DE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS CI-INCLUS. LES CONDITIONS RÉELLES D'USAGE ET DE MANUTENTION SONT HORS DU CONTRÔLE DU VENDEUR. L'UTILISATEUR DOIT S'ASSURER QU'IL POSSÈDE TOUTES LES DONNÉES DISPONIBLES, EN REGARD DE SON UTILISATION PARTICULIÈRE, ET QU'IL RESPECTE TOUS LES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX, DES ÉTATS ET MUNICIPAUX.